



Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID : 035-213500994-20240610-DCM_10062024_18-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

**Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron**

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 25

Le lundi 13 juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Yves LE GALL (pouvoir à Christophe LAINÉ), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Madame Elodie RAYMOND

2024-11/18 RH/ Services techniques/ Création d'un emploi permanent à temps complet/ Cadre d'emploi des adjoint techniques territoriaux

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de mieux répondre aux besoins des services techniques tant sur le plan de la maintenance des bâtiments communaux et l'entretien des espaces verts, il est proposé au Conseil de créer un emploi permanent à temps complet au sein des services techniques d'« agent polyvalent bâtiments et espaces verts » à compter du 1^{er} juillet 2024.

Ses principales missions seraient :

➤ Travaux de petites réparations dans les bâtiments communaux

- Entretien des bâtiments et petits travaux de petites réparations tels que : plomberie, serrurerie, menuiserie, peinture, carrelage, plâtrerie, petite maçonnerie, chauffage, électricité (suivant habilitation).

- Installation de matériels spécifiques, de décorations lors de cérémonies ou d'évènements particuliers

➤ Entretien des espaces verts

- Tonte des pelouses
- Maintenance des terrains sportifs
- Taille raisonnée des arbustes
- Petits travaux d'égagement
- Fauchage
- Broyage de végétaux
- Réalisation de nouveaux aménagements paysagers
- Plantation de végétaux (arbustes, arbres)
- Plantation de massifs d'annuelles, de bisannuelles, de vivaces
- Petite maçonnerie paysagère (bordure, pavage, mise en place de mobilier, etc...)

➤ Conduite d'engins avec habilitations

- Conduite de tondeuses autoportées
- Conduite de tracteurs
- Entretien courant du petit matériel

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° du code général de la fonction publique, le Maire serait autorisé à recruter un agent contractuel relevant de la catégorie C.

Il devra dans ce cas justifier d'un CAP Maintenance des bâtiments et disposer d'une qualification de niveau CAP ou d'une expérience significative dans le domaine de l'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** la proposition du Maire en créant un emploi permanent « d'agent polyvalent bâtiments et espaces verts » à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024

- **Modifie** le tableau des emplois de la façon suivante :

CREATION EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Agent polyvalent bâtiments et espaces verts	Adjoint technique Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1

- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants

Fait lesdits jour mois et an
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Jacky LECHÂBLE

